

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention de mise à disposition des infirmeries et cabinets médicaux dans le cadre des centres médico-scolaires des écoles du 1^{er} degré

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOIS pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

VU la délibération de la commune de Thézillieu en date du 24 mars 2017 et celle de la commune de Hauteville-Lompnes en date du 25 avril 2017 pour la mise à disposition des infirmeries et cabinet médicaux dans le cadre des centres médico-scolaires des écoles du 1^{er} degré ;

VU la création de la commune nouvelle entre Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz et Thézillieu suite à délibération du 19 octobre 2018 ;

Il convient de créer une nouvelle convention de mise à disposition des infirmeries et cabinet médicaux dans le cadre des centres médico-scolaires des écoles du 1^{er} degré commune à toutes les écoles de Plateau d'Hauteville.

La commune, qui doit supporter les dépenses de fonctionnement et d'organisation du centre médico-social, doit reverser au collège une somme forfaitaire annuelle de 0.90€ par élève scolarisé. Il s'agit d'une participation destinée à couvrir les frais matériel (frais d'envoi, ...) engagé par l'infirmière du collège pour le suivi des dossiers médicaux des élèves des écoles primaires et élémentaires.

Conformément à l'avis de la commission Education, Jeunesse du 09 novembre 2021, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les termes de ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition des infirmeries et cabinets médicaux dans le cadre des centres médico-scolaires des écoles du 1^{er} degré de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit document.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

